



## Nouveaux dispositifs d'équivalences, de dispenses et VAE

### Diplômes Fédéraux : BF et MSN

#### Définitions :

**Equivalence** = selon le Larousse : « Égalité admise entre différents grades, titres ou diplômes universitaires ». Demander une équivalence d'un diplôme suppose donc d'en posséder un autre. J'ai un diplôme, je peux demander, en totalité, un autre diplôme, sans suivre de formation, ni passer d'épreuves de certification.

**Validation d'Acquis d'Expérience** = selon le site du Ministère du Travail dédié à la VAE : « Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'au moins 1 an d'expérience en rapport direct avec la certification visée, peut prétendre à la VAE. Cette certification qui peut être un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle doit être inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) ». De plus, tous nos diplômes Brevets Fédéraux peuvent également être obtenus par la voie de la Validation d'Acquis d'Expérience.

**Dispense** = permet au titulaire d'un diplôme, de bénéficier de droit de la certification d'une ou plusieurs UC d'un autre diplôme. Aucune formation, ni aucune épreuve certificative ne sont demandées pour l'attribution de ces UC. Pour valider le diplôme en question, il ne restera plus qu'à suivre et passer la ou les UC manquantes.

**Allègement** = Un allègement est un aménagement de formation négocié entre le stagiaire et l'organisme de formation lors du positionnement (soit après que la personne ait bien justifié des prérequis à l'entrée en formation). Au regard des diplômes, connaissances, compétences et expériences acquises par la personne entrant en formation, l'organisme de formation peut lui accorder des allègements de formation, à savoir une diminution des heures de face à face pédagogique à effectuer en centre. Ces allègements ne dispensent toutefois pas de la présentation et la réussite aux épreuves de certification. Chaque cas de figure est donc différent et le stagiaire doit s'assurer d'être en mesure de réussir les épreuves sans suivre les cours. Aucun allègement ne peut être accordé en cours de formation.

Ce sont donc des dispositifs différents et encadrés légalement.

#### Les équivalences :

- **Fin des anciennes procédures sur les équivalences au 31/12/2016 (à partir des anciens diplômes d'Etat)**
  - Il s'agissait d'une mesure transitoire liée au changement des textes officiels sur les diplômes
  - **Il n'est plus possible de demander une équivalence d'un BF avec le BEESAN ou le BEES 2**
  - **Avec un BEES, seules 2 solutions sont désormais possibles :**

- Entamer une formation initiale du Brevet Fédéral du niveau souhaité (jusqu'au BF.4 inclus). Au cours du positionnement, demander des allègements de formation. Attention, ils ne seront pas forcément accordés.
- Demander l'obtention d'un BF par la voie de la VAE

**Les équivalences sont toujours possibles et ne concernent que les titulaires d'un des nouveaux diplômes créés par la réforme : BF, MSN, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS.**

- Nouveaux dispositifs inscrits sur les règlements généraux et livrets référentiels du 26 novembre 2016.
- Documents à utiliser :
  - Un fichier pdf de 3 pages par Brevet Fédéral
  - Un fichier Excel pour le MSN
- Conditions générales :
  - **Être licencié à la FFN,**
  - **Avoir obtenu le diplôme permettant d'obtenir l'équivalence, dans les deux ans et jusqu'au 31 décembre de l'année précédant la demande, ou avoir suivi la formation continue**
  - Être titulaire du ou des titres d'évaluateur ENF correspond au niveau du BF sollicité
    - **Attention, sur un BF natation course : titres ENF.3 Natation Course et ENF.3 Eau Libre**
- Gestion des équivalences :
  - **Équivalences des : BF.1, BF.2 et BF.3 : par les ERFAN**
  - **Équivalences BF.4, BF.5 ; BF-NFS et MSN : par l'INFAN**

## Les dispenses :

Les dispenses ne sont désormais accordées qu'aux personnes s'inscrivant en formation. Pour faire valoir ses droits à une ou plusieurs dispenses, les personnes concernées doivent donc :

- Choisir une formation et s'y inscrire
- Justifier des PREF (Pré-Requis à l'Entrée en Formation) sur ladite formation
- Lors du positionnement, demander à faire valoir ses droits à une ou plusieurs dispenses, d'une ou plusieurs parties du diplôme concerné.

Les dispenses accordées réglementairement peuvent porter sur :

- Pré-requis d'entrée
- Pré-requis à la mise en situation pédagogique (EPMSP)
- Une ou plusieurs UC

## Demander une VAE :

- VAE = Validation d'Acquis d'Expérience
- Dispositif légal et encadré par les textes officiels (décret n°2017-1135 du 4 juillet 2017).
- Si vous n'êtes pas concerné par les dispositifs d'équivalence et de dispense, et que **vous avez une expérience professionnelle et/ou bénévole**, la VAE peut vous correspondre
- Obtention du diplôme souhaité en totalité ou en partie
  - Dans le cas d'une obtention partielle, il y a alors nécessité de suivre la formation du diplôme souhaité pour acquérir les parties manquantes

- Justifier d'une expérience mini de 1607h, durant au moins un an, dans les compétences visées par le BF.
- Gestion des demandes de VAE :
  - VAE des : BF.1 et BF.2 : par les ERFAN
  - VAE des : BF.3, BF.4, BF.5 ; BF-NFS et MSN : par l'INFAN

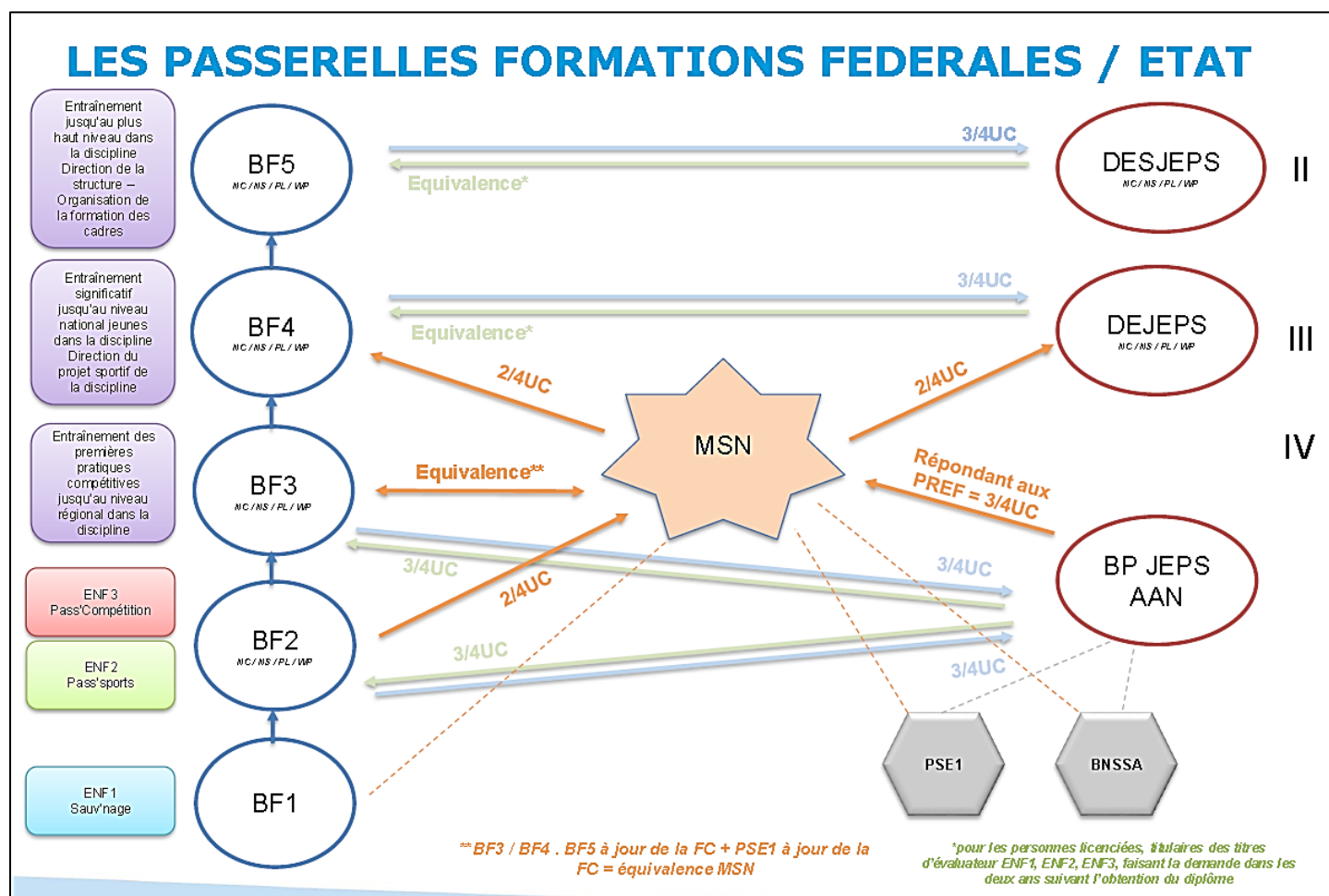
## Tableau récapitulatif :

Je suis titulaire du...	Je peux demander...	Conditions requises
<i>Quel que soit le diplôme</i>	<i>Conditions impératives</i>	<i>Etre licencié à la FFN Etre titulaire du Sauv'Nage</i>
<b>BNSSA</b>	Dispense des tests de sécurité du MSN (EPEF, EPMS)	Avoir 17 ans Titulaire des titres Evaluateurs ENF PSE.1 à jour
<b>BEESAN ou du BEES 2</b>	Aucune équivalence	/
	VAE d'un BF	1607h d'expérience (pendant une durée d'au moins un an, continue ou non, professionnelle ou bénévole) sur le ou les niveaux visés par le BF souhaité
	Accès direct en BF.4 possible	Avec vérifications des compétences pluridisciplinaires et disciplinaires, Titulaire du PSC.1 minimum + Titres Evaluateurs ENF de la spécialité
	Dispenses des UC 1/2/4 du DEJEPS	Avoir 18 ans Titulaire du PSE.1 à jour ...
<b>BPJEPS-AAN</b>	Dispense UC 1/2/3 du BF.2	Avoir 16 ans Etre titulaire à minima du PSC.1 + Titulaire Titres Evaluateurs ENF de la spécialité
	Dispense UC 1/3/4 du BF.3	Avoir 17 ans Titulaire du PSC.1 minimum + Titulaire Titres Evaluateurs ENF de la spécialité
	Dispense UC 1/2 et 4 du MSN	Licencié FFN depuis au moins 2 saisons, avec expérience d'encadrement, attestée par le Président Titulaire des titres Evaluateurs ENF de la spécialité choisie pour la formation PSE.1 à jour
<b>DEJEPS</b>	Equivalence du BF.4	Avoir 18 ans Titulaire du PSC.1 minimum Faire la demande dans les 2 ans suivant l'obtention du DEJEPS + Titres Evaluateurs ENF de la spécialité
	Equivalence du MSN	Titulaire PSE.1 à jour de la formation continue Licencié FFN depuis au moins 2 saisons, avec expérience d'encadrement, attestée par le Président + Titres Evaluateurs ENF de la spécialité choisie
<b>DESJEPS</b>	Equivalence du BF.5	Titulaire du PSC.1 minimum Faire la demande dans les 2 ans suivant l'obtention du DESJEPS

		+ Titres Evaluateurs ENF de la spécialité
	Equivalence du MSN	Titulaire PSE.1 à jour de la formation continue + Titres Evaluateurs ENF de la spécialité choisie Licencié FFN depuis au moins 2 saisons, avec expérience d'encadrement, attestée par le Président
<b>Licence STAPS Entraînement sportif Natation</b>	Accès direct en BF.4 possible	Avec vérifications des compétences pluridisciplinaires et disciplinaires, Titulaire du PSC.1 minimum + Titres Evaluateurs ENF de la spécialité
<b>Moniteur Sportif de Natation</b>	Equivalence du BF.1	MSN à jour de la formation continue (FC)
	Equivalence du BF.2 / BF.3 dans la discipline choisie pour la formation	MSN à jour de la FC
	Dispense des UC 3/4 du BF.4	MSN à jour de la FC + Titres Evaluateurs ENF de la spécialité
	Dispense des UC 2/4 du DEJEPS dans la discipline choisie pour la formation Si MSN + BF3, dispense des PREF DEJEPS	Avoir 18 ans Titulaire du PSE.1 à jour ...
<b>BF-AC</b>	Dispense UC 4 du BF.1	Avoir 15 ans + Titulaire Titre Evalueur ENF.1
<b>BF.1</b>	Dispense des EPMSP du BPJEPS-AAN	Titulaire du PSE.1 + BNSSA, à jour Satisfaire au test du 800m NL en moins de 16 minutes
	Accès à l'entrée en MSN Dispense des PRMSP du MSN	Avoir 17 ans Titulaire des titres Evaluateurs ENF PSE.1 à jour Avoir le BNSSA ou réussir un test de sécurité sur 50m
<b>BF.2</b>	Dispense des EPMSP, et des UC 1/2/3 du BPJEPS-AAN	Titulaire du PSE.1 + BNSSA, à jour Satisfaire au test du 800m NL en moins de 16 minutes
	PRMSP du MSN Dispense des UC 1, 2 et 3 du MSN	Avoir 17 ans Titulaire des titres Evaluateurs ENF PSE.1 à jour Avoir le BNSSA ou réussir un test de sécurité sur 50m
<b>BF.3</b>	Equivalence du MSN	Avoir 17 ans Titulaire des titres Evaluateurs ENF dans la discipline choisie pour la formation Etre à jour de la formation continue du BF3 PSE.1 à jour
	Dispense des EPMSP, et des UC 1/2/3 du BPJEPS-AAN	Titulaire du PSE.1 + BNSSA, à jour Satisfaire au test du 800m NL en moins de 16 minutes
<b>BF.4</b>	Equivalence du MSN	Titulaire des titres Evaluateurs ENF PSE.1 à jour
	Dispense UC 2/3/4 du DEJEPS dans la discipline choisie	PSE.1 à jour Etre à jour de la formation continue du BF4
<b>BF.4 + partie commune du BEES 2</b>	Dispense UC 1/3 du BF.5	Titulaire du PSC.1 minimum + Titulaire Titres Evaluateurs ENF Fournir un mémoire d'analyse de l'expérience acquise dans le domaine de l'entraînement, de la
<b>BF.4</b>	Dispense UC 3/4 du BF.5	

<b>+ spécifique du BEES 2</b>		gestion de projet et de la direction d'une équipe et les attentes de la formation au regard de cette expérience
<b>BF.5</b>	Equivalence du MSN	Titulaire des titres Evaluateurs ENF PSE.1 à jour
	Dispense UC 2/3/4 du DEJEPS dans la discipline choisie	PSE.1 à jour Etre à jour de la formation continue du BF5
	Dispense UC 1/3/4 du DESJEPS dans la discipline choisie	PSE.1 à jour Etre à jour de la formation continue du BF5
<b>Titre d'enseignant ou anciens BF</b>	Accès direct en BF.4 possible	Avec vérifications des compétences pluridisciplinaires et disciplinaires, Titulaire du PSC.1 minimum + Titres Evaluateurs ENF de la spécialité
<b>BF Nagez Forme Santé</b>	Aucun	/

## Schéma récapitulatif :



## Nous contacter :

ERFAN HDF – Ligue de Natation Hauts-de-France  
 138 bis rue Léon Blum – 62290 NOEUX LES MINES  
 06.35.13.93.48 / 03.66.13.01.10  
[severine.frein@ffnatationhdf.fr](mailto:severine.frein@ffnatationhdf.fr) / [clemence.carpentier@ffnatationhdf.fr](mailto:clemence.carpentier@ffnatationhdf.fr)

